

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	31
Représentés	11
Absent	1

Votes	
Pour	42
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

Conseil Municipal

Séance du 02 avril 2025

Le mercredi 02 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le jeudi 20 mars 2025, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Tonino PANETTA, Maire.

Etaient présents :

M. Mmes. : Hassan AOUMMIS, Thierry BALIAS, Malika BENKAHLA, Hamida BOUGUEROUA, Julien BOURVEN, Yacin CHALBI, Laurent CHASSAY, Vasco COELHO, Rachel COHEN, Catherine DESPRÈS, Damien DESROCHES, Frédéric DRUART, Hafida FADLI, Sabrina FONTAINE, Martine FOURNIAUD, Amandine FRANCISOT, Danièle GAULIER, Fabien GUILLAUD BATAILLE, Sébastien HUTIN, Ali ID ELOUALI, Lucie LANTERNIER, Nathalie LEMOINE, Monique LORES, Henrique MARQUES, Alain OMRANE, Sushma OSTERMEYER, Tonino PANETTA, Hacès SASU, Walid SAYADI, Billy SOMSOUK, Moustapha THIAM,

Étaient représenté.e.s :

MME Béatrice ALIROL pouvoir à Vasco COELHO
M. Stéphane BANCE pouvoir à Damien DESROCHES
MME Mathilde BEZACE pouvoir à Ali ID ELOUALI
M. Kristian BOLLE-DALLIAH pouvoir à Yacin CHALBI
M. El Arbi CHIRANE pouvoir à Hamida BOUGUEROUA
MME Jocelyne DIMNET pouvoir à Sushma OSTERMEYER
M. Terence ESSONE MENGUE pouvoir à Thierry BALIAS
MME Laura FOURNIER pouvoir à Danièle GAULIER
M. Karim GARROUT pouvoir à Moustapha THIAM
MME Bénédicte HACHE pouvoir à Hafida FADLI
M. Franklin Lambert POUDY pouvoir à Monique LORES

Étaient absent.e.s :

Sabrina DOS REIS

Secrétaire de séance :

Damien DESROCHES

O B J E T

Création de 3 autorisations de programme (AP)

Création de 3 autorisations de programme (AP)

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Madame Amandine FRANCISOT,

Vu le code général des collectivités territoriales, et, notamment, ses articles L.2311-3 et R.2311-9,

Vu la délibération n°11.162 du 23 novembre 2011 adoptant le principe du recours aux AP/CP pour la gestion pluriannuelle des investissements,

Vu la délibération n°25.004 du 7 mars février 2025 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires portant sur le budget Primitif 2025,

Considérant la nécessité pour la Ville de recourir à la gestion en AP/CP pour 3 opérations :

- Travaux de réaménagement du square Brossolette
- Développement des îlots de fraîcheur
- Réhabilitation de la passerelle Anatole France,

Considérant en effet que la réalisation de ces opérations s'étale sur plusieurs exercices, il est nécessaire d'imputer les dépenses correspondantes sur plusieurs exercices afin de ne pas faire supporter au budget 2025 l'intégralité de dépenses pluriannuelles

Vu la Finances / Commerces / Marchés Développement Economique / Emploi / Insertion du 13 mars 2025

DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve la création de 3 autorisations de programme :

- N°12017 : Travaux de réaménagement du square Brossolette
- N°12018 : Développement des îlots de fraîcheur
- N°12019 : Réhabilitation de la passerelle Anatole France

ARTICLE 2 : Précise que la répartition des crédits de paiements est la suivante :

N° AP	Intitulé de l'AP (Autorisation de programme)	Montant AP	CP (Crédits de paiement)		
			2025	2026	2027
12017	Square Brossolette Travaux de réaménagement	600 000	120 000	480 000	0
12018	Développement des îlots de fraîcheur	660 000	360 000	150 000	150 000
12019	Passerelle Anatole France Réhabilitation	600 000	300 000	300 000	0

ARTICLE 3 : Précise que les crédits de paiement seront inscrits dans les budgets des années considérées à compter de l'exercice 2025. Leur suivi sera retracé dans les annexes budgétaires prévues à cet effet.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20250409-25-023-DE
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 02 avril 2025

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire



Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20250409-25-023-DE
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025